



Demande de dérogation

Procédure



Si vous souhaitez tirer vos championnats départementaux ou régionaux en dehors de votre département ou de votre ligue d'appartenance, il vous faudra une **demande de dérogation**.

Il faudra remplir le document, le signer et le faire parvenir au Responsable Compétition Départemental (RCD), pour des championnats départementaux, ou au Responsable Compétition Ligue (RCL) de votre ligue d'appartenance lorsqu'il s'agit des championnats régionaux. Celui-ci le renseignera à son tour et vous le fera parvenir, complété, rapidement.

Avec ce document, vous vous mettez en rapport avec le RCD ou RCL de la ligue d'accueil pour convenir des modalités d'inscription.

Vous pouvez envoyer le document qui est sous Word par mail et il vous sera retourné de la même manière afin de gagner du temps.

*Ce document est également téléchargeable sur le site du CDTAM: www.cdtam.fr
ou sur celui de la Ligue Côte d'Azur: www.ligue-tir-cotedazur.com*